



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE POCHE - LOT N°4 COURANT FORT / FAIBLE PASSE AVEC LA SOCIETE SAS TERIDEAL**

**DÉCISION N° DM-20-329  
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° DM-20-187 en date du 07 août 2020 de signer le marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère Poche - Lot n°4 Courant fort / faible (notifié le 30/09/2020) avec la société SAS TERIDEAL.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la modification des délais de réalisation des prestations sans aucune incidence sur le coût du marché ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société SAS TERIDEAL, domiciliée boulevard Arago – 91320 WISOUS représentée par Monsieur Alexandre BOUDAGHIAN, Directeur, l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à HABERE POCHE - Lot n° 4 Courant fort / faible.

L'avenant n°1 est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

**Signé**

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201210-lmc1H7966H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/12/2020 Date de Publication : 10/12/2020
---